

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

Organe de publicité et d'informations

paraissant à SION les mardi, jeudi et samedi

ABONNEMENTS:

L'abonnement est payable par semestre (6 mois)

	année	semestre	3 mois
Valais et Suisse	6.50	3.25	2.—
Etranger (envois des 3 numéros de la semaine)	11.—	5.50	3.—
Cafés, Hôtels et Pensions	5.70	2.85	1.50

Le Journal est envoyé gratuitement à l'essai, pendant 15 jours à toute personne qui en fera la demande. Le « BULLETIN OFFICIEL » est joint en supplément au prix de fr. 0.60 par semestre.

Administration & Expédition :

SION IMPRIMERIE GESSLER, Rue de la Dent-Blanche, SION

On peut s'abonner en tout temps, soit à l'Administration du « Journal », soit dans les bureaux de poste.

Les annonces et réclames sont reçues directement par l'Administration du « Journal ».

Annonces :

	Canton	Suisse	Etranger
La ligne ou son espace	0.10	0.15	0.20
Minimum (5 lignes)	50 cts.		
Réclames	40 cts.		

L'abonnement au « JOURNAL » donne droit à l'insertion gratuite d'une annonce de 6 lignes, à paraître sous la rubrique des petites annonces. — Les annonces sont reçues à toute heure aux bureaux du « Journal ».

FERNET-BRANCA

Des FRATELLI BRANCA de MILAN

Les seuls qui en possèdent le véritable procédé
AMER, TONIQUE, HYGIENIQUE, APERITIF, DIGESTIF
 se méfier des contrefaçons — Exiger la bouteille d'origine
 Représentant général pour la Suisse: JOSEPH FOSSATI, Chiasso (Tessin) Dépôt chez M. Kessler-Cretton, Sion

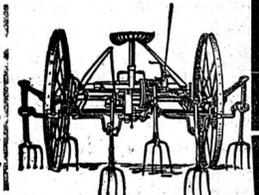
FRITZ MARTI SOC. ANON. BERNE — DEPOT A YVERDON

FAUCHEUSES «DEERING IDÉAL» à 1 et 2 chevaux, verticales et non verticales, de construction nouvelle et excellente, appropriées pour tous les terrains, coupe rase. 14600 de ces faucheuses sont en service en Suisse. La meilleure recommandation pour cette faucheuse, c'est cet écoulement considérable, qui n'a point été atteint par d'autres systèmes. — Nous prions de commander à temps.

Pour être sûr de ne pas recevoir des contrefaçons médiocres on est prié de nous commander directement les pièces de réserve «Deering Idéal» ou par nos représentants officiels.

Livraison à l'essai — Représentant: Jos. Em. de Biedmatten, Sion — Garanties étendues — Facilité de paiement — Prière de demander nos prospectus

FANEUSES à fourches et à tambour, solides et marchant légèrement, systèmes éprouvés.
 RATEAUX A CHEVAL, forts et légers, travaillent proprement et manœuvre facile.
Râteaux à mains.
 MONTE-FOIN, d'excellente construction, pince solide en acier à ressort, dents flexibles, ne se pliant pas. Plusieurs centaines en fonction en Suisse; à la meilleure satisfaction.
Presse à foin, Bineuses et Butteuses. Charrues brabant doubles, Cultivateurs, machines à semer, herbes pompes à purin.



TIRAGE DÉJÀ LE 20 JUIN

Grande Loterie d'Argent

garantie par l'Etat de HAMBOURG
 consistant en 97000 Billets, dont 46935 Lots et 8 primes
 partagés en 7 classes.
 La somme totale des prix s'élève à
Neuf Millions 538 092 Mares

600000 Mares ou 750000 Francs

- spécialement
- 1 à 300000 = 300000
 - 1 à 200000 = 200000
 - 1 à 100000 = 100000
 - 2 à 60000 = 120000
 - 2 à 50000 = 100000
 - 1 à 45000 = 45000
 - 2 à 40000 = 80000
 - 1 à 35000 = 35000
 - 2 à 30000 = 60000
 - 7 à 20000 = 140000
 - 1 à 15000 = 15000
 - 11 à 1000 = 110000
 - 36 à 5000 = 180000
 - 103 à 3000 = 309000
 - 161 à 2000 = 322000
 - 543 à 1000 = 543000
 - 577 à 300 = 173100
 - 28562 à 169 = 4826978
- 16929 à M. 200, 144, 111, 100, 78, 45, 21.

Les jours de tirages sont fixés par le plan officiel, qui sera joint gratis à toute commande. Après chaque tirage nous enverrons les listes officielles et effectuerons promptement le paiement des prix.

Pour le prochain premier tirage des gains de cette grande Loterie d'Argent garantie par l'Etat, est le prix pour un entier billet original Fr. 7.50
 demi " " " 3.75
 quart " " " 1.90
 contre mandat de poste ou de remboursement. Nous prions de nous faire parvenir les commandes le plus tôt possible.

Kaufmann & Simon
 Maison de banque et change à Hambourg.

MAISON V. MACCOLINI

Via Cesare Correnti, 7, Milan



MANDOLINES en palissandre et nacre
 Fr. 13, 15.75, 19.75
 Qualité extra: Fr. 25, 30, 150
 GUITARES; Fr. 7.50, 12, 15 à 100

Aristons, Flûtes, Clarinettes

Demandez, avant de faire toute commande ailleurs, notre catalogue, No 33 qui est un voyé gratis.

600000

300.000, 60.000, 30.000, jusqu'à 240 fr. au minimum sont à gagner avec un billet. 772

Chaque billet est gagnant. Six tirages par an: 1^{er} juin, 1^{er} août, 1^{er} octobre, 1^{er} décembre. Les plus petits lots étant à peu près égaux à la mise, on ne court presque pas de risques. 774

Parts à 5 fr.
 Prospectus gratis

Bankhaus Danemark Kopenhagen K. 5.

Thés de Ceylan de Chine

Maison E. STEINMANN

Thés en gros

GENEVE

Demandez ce thé à votre épiciers

5 à 20 francs par jour à tous

Homme ou dame sans quitter emploi
 Travail honorable, placement assuré.
 Très sérieux. Ecrire à Dupré, 25 rue Monthoux à Genève. 545

En 2-8 jours

es gaitres et toutes grosseurs au ou diapa
 raissent: 1 flac. à fr. 2.20 de mon
 gaitreuse suffit. Mon huile pour les
 gaitres tout aussi rapidement
 reté d'oreilles. 1 flacon fr. 2.20.

S. FISCHER, méd.
 à Grub Appenzell Rh.-E.) 76

TUYAUX D'ARROSAGE POUR JARDINS



Douilles de fermeture, RACCORDS
 LANCES, CHARIOTS dévoirds
 réputés de la meilleure qualité.

Fabrique d'articles caoutchouc

Vve. H. Specker, Zurich

Kuttelgasse 19, mittlere Bahnhofstr.

Les heureux gagnants du Million

et des autres gros lots de l'Exposition de Milan, laissent derrière eux des milliers de souscripteurs, qui ont dépensé des sommes plus ou moins importantes, tous dans l'espoir d'en retirer profit, mais qui restent navrés par un résultat négatif, perte totale de leur mise.

Notre institution offre un avantage bien supérieur par le fait que tout acheteur d'un titre quelconque participe à ses tirages dès le premier versement effectué et qu'il peut tomber sur un lot d'une valeur de 600,000 francs, 500,000 250,000, 200,000, 100,000, 50,000, etc. et qu'il est assuré de retirer au moins un moment ou l'autre le montant intégral de la mise. Nous pouvons donc recommander comme affaire de tout repos, nos combinaisons de valeurs à lots, payables par versements mensuels de fr. 2, 3, 4, 5, 6, etc.

En cas de non continuation, nous remboursons l'argent, en ne déduisant que les frais occasionnés.

Aucun risque

Pourquoi celui qui est peu aisé, qui ne peut par conséquent pas participer à de grandes entreprises ne s'ouvrirait-il pas la possibilité d'arriver à la fortune?

En présence des avantages offerts, chacun voudra profiter de l'occasion de se rendre acquiescent de telles obligations, afin de s'assurer un placement d'épargne de tout repos.

Prochains tirages: 1^{er} mai, 1^{er} 15, 30 juin 1907
 Prospectus gratis et franco par
 STEINER & Co, Banque d'obligations à primes, LAUSANNE

85000 personnes ont été enchainés

l'année dernière à la renommée

MAISON DE CHAUSSURES

Rud. HIRT à Lenzbourg

de laquelle elles ont acheté leurs souliers.

Malgré la hausse énorme je puis offrir:

- | | | |
|--|----------|----------|
| Souliers très forts pour ouvriers, | No 39-49 | Fr. 7.80 |
| Souliers à lacets pour hommes, crochets ferrés | " " | " 9.— |
| Souliers de dimanche pour messieurs, solides et élégants | " " | " 9.50 |
| Souliers de dimanche pour dames, solides et élégants | No 36-42 | Fr. 7.80 |
| Souliers pour dames, ferrés, solides | " " | " 6.50 |
| Souliers pour garçons et fillettes, ferrés | No 26-29 | Fr. 4.30 |
| Souliers pour garçons et fillettes, ferrés | No 30-35 | Fr. 5.30 |
| Souliers ferrés pour garçons | No 36-39 | Fr. 6.80 |

Catalogue avec plus de 300 illustrations, gratis et franco.

Chauffage central

à eau chaude et à vapeur

NOMBREUSES REFERENCES

FABRIQUE DE MACHINES, FRIBOURG

LOUIS WERRO, Montilier près Morat Fribourg

Fabrique de montres de confiance fondée en 1896.

Remontoirs ancrés, très solides et bien réglés, pour hommes et dames.

En nickel ou acier noir à Fr. 8.50, 9.50, 11.— et 12.—

En argent contrôlé et gravé à Fr. 15.— 16.— 18.— et 20.—

Chaque montre est munie d'un bulletin de garantie pour 3 ans.

Envois franco contre remboursement. — Pas de vente par acomptes.

Atelier spécial pour rhabillages de montres de tous genres: aux prix les plus bas. 752

On accepte en paiement les vieilles boîtes de montres or et argent.

LA TISANE FRANÇAISE

reconstituante

des Anciens Moines

guérit radicalement toutes les maladies d'estomac, du foie et des intestins; gastrites, dyspepsies, digestions difficiles, etc.

Elle chasse la bile, les glaires, les rhumatismes, les vices du sang et des humeurs. Cette bienfaisante, Tisane Française des Anciens Moines composé avec des plantes des Alpes et du Jura est dépurative, laxative, apéritive, antibilieuse fortifiante et antirhumatisme. Approuvée par la Société d'Hygiène de France.

Le flacon (avec brochure explicative) 4.50, par 3 flacons 12 francs. En vente dans toutes les pharmacies et au Dépôt principal, DEROUX, pharmacien à Thonon-les-Bains, qui expédie franco. Dépôt à Sion, Pharmacie Pitteloud 316

La fabrique d'articles en Papier

A. Niederhäuser, Granges (Soleure)

livre franco de port contre versement préalable de la valeur, sinon contre remboursement:

- | | |
|---|------|
| 1000 enveloppes format commercial | 2.— |
| Papier à lettres 500 doubles feuilles pet. for. en octave | 1.50 |
| 500 doubles feuilles quarto for. commercial | 3.— |

Prix-courant et échantillons d'enveloppes, de papier d'emballage gratis

Instruments de musique

A. DOUDIN, Bex

Fournisseur de l'Armée fédérale

Magasin le mieux assorti en tous genres d'instruments de musique. Fourniture pour tous les instruments. Achat, échange et location de pianos, harmoniums, etc. Cordes renommées. 415

Nicklage — Argentures

Adressez-vous de préférence aux fabricants plutôt qu'aux revendeurs; vous serez mieux servis et à meilleur marché.

Vin blanc

de raisins secs la
 à 20 frs. les 100 litres
 Analysé par les chimistes.



Vin rouge

garanti naturel, coupé avec vin de raisins secs
 à 27 frs. les 100 litres
 Echantillons gratis et franco

OSCAR ROGGEN, MORAT.

VOUS DEVEZ PRENDRE UN DÉPURATIF

C'est une garantie de bien se porter toute l'année
 Thé fleurs des Alpes du Dr Mora Fr. 1.25 la boîte.
 Tisane dépurative Lendner pharm. fr. 0.70 le paquet.
 Thé St Pierre dépuratif aux herbes fr. 1.25 la boîte.
 Expédition franco dans toute la Suisse
 Rue Croix d'Or 44 et 46 Genève

CHARLES LECLERC ET GORIN, droguerie.

FROMAGES DE GRUYÈRE ET DU JURA

les meilleurs fromages suisses

Nous expédions contre remboursements dans tout le canton du Valais par pièces de 15 à 25 kilos ou par colis postal de 5 à 10 kilos contre remboursements.

MAIGRE 1^{er} choix 70 à 80 le 1/2 kg. MI-GRAS 85 à 90 le 1/2 kg.
 MAIGRE 2^e choix 60 à 65 " GRAS de Montagne 1.20 à 1.40 "

Pour dessert et petit ménage petite pièce de gras de 5 kilos, à 2.30 le kg.

Rabais aux négociants par 6 et 12 pièces.

S'adresser à MAILLARD à Chatillens-Oron Vaud.

Bulletin politique

Le veto de l'Irlande

La journée de mercredi marquera une date mémorable dans l'histoire de l'Irlande et dans celle de la politique anglaise. Ainsi que l'annonçait une dépêche de Dublin, publiée dans notre dernier n° la convention nationale réunie en cette ville s'est déclarée à l'unanimité hostile au projet de loi Birrell.

La solution que le cabinet libéral anglais entendait donner à la question irlandaise est donc condamnée. Que va-t-il en résulter?

Le projet déposé le 7 mai par M. Augustin Birrell, secrétaire d'Etat pour l'Irlande, pouvait se résumer ainsi: pas de Parlement autonome administrant librement les affaires irlandaises, mais un simple «conseil administratif» de 107 membres dont 82 élus, 24 nommés par la couronne et 1 de droit, le secrétaire d'Etat. Ce conseil devait avoir la charge de huit des départements administratifs irlandais, — il y en a quarante-cinq en tout: notamment le gouvernement local, l'instruction technique et agricole, les travaux publics, l'éducation nationale, l'enseignement secondaire, — mais n'exercer aucune action, ni sur la police ni sur la commission de répartition des terres. Le vice-roi devait avoir le droit de refuser son approbation aux mesures votées par le conseil, la Chambre des communes jouant le rôle de cour d'appel à l'égard du veto du vice-roi. Le système électoral choisi était celui des county councils, comportant par conséquent le vote des femmes. M. Birrell, commentant son projet avait dit: «Sans doute, on nous objectera que le projet de loi pave la route pour le home rule. Tant mieux, s'il en est ainsi!»

La convention, qui s'est tenue à Dublin, ne s'est pas laissé fléchir par les bonnes intentions du ministre. Ce vaste meeting, réuni sous les auspices de l'«United Irish League», groupant 4000 délégués des diverses branches de la ligue des corporations irlandaises, des county councils, des conseils de district, du clergé irlandais catholique et protestant, des représentants enfin de tous les pays, Amérique, Australie, où les Irlandais, fuyant le sol natal, se sont réfugiés et d'où ils surveillent l'avenir de leur pays. Les assistants, en entrant, étaient passés devant le grand portrait de Daniel O'Connell, où l'illustre agitateur est figuré à côté de la coupe qui lui fut offerte par les ouvriers de Dublin, à condition que le seul toast pour lequel il s'en servirait célébrerait la rupture de l'union anglo-irlandaise. L'esprit de O'Connell a inspiré la brève discussion qui aboutit à l'ordre du jour suivant:

«Ayant examiné le bill présenté par le gouvernement, nous déclarons qu'il est complètement insuffisant à atteindre son but et qu'il doit être repoussé par la nation irlandaise.

«La présentation d'un tel bill confirme le fait que toute tentative de résoudre le problème irlandais par des demi-mesures est destinée à l'insuccès.

«Nous invitons, par conséquent, le groupe parlementaire irlandais à repousser le bill et à demander à la Chambre des communes un Parlement national pour l'Irlande avec un pouvoir exécutif responsable qui ait le contrôle de toutes les affaires purement irlandaises.»

La grande majorité des Irlandais ont craint, en acceptant une réforme restreinte, de donner à croire à l'Angleterre qu'ils renonçaient au home rule et ont hautement dénoncé la «grande trahison» des libéraux anglais, oubliant des principes de Gladstone.

Cette décision de la convention nationale aura de graves conséquences tant au point de vue irlandais qu'au point de vue anglais. Au point de vue irlandais, le retrait du projet Birrell s'impose, car on ne peut pas faire le bonheur des gens malgré eux. Le gouvernement libéral aura donc à choisir entre les deux méthodes historiques: celle de Gladstone et celle de lord Rosebery. Renoncera-t-il à la seconde pour la première? C'est bien improbable, car si l'on redoutait pour le projet Birrell l'hostilité des Lords, que serait-ce avec un projet gladstonien? Mais alors les voix irlandaises à la Chambre des communes se détacheront de la majorité. Et les conservateurs en prendront avantage.

CONFEDERATION

Le roi de Siam à Montreux

Jeudi après-midi, à cinq heures vingt-neuf, sont descendus, au grand-hôtel des Alpes, à Montreux, S. A. le prince Charbon, ambassadeur du roi de Siam, et M. Corragioni d'Orelli, conseiller de la légation de Siam à Paris. Ils ont retenu deux étages du grand-hôtel des Alpes pour le roi de Siam, avec une suite de trente personnes, qui arrivent vendredi de Milan, à 5 h. 29. Le roi a fait annoncer officiellement sa présence à

la fête des Narcisses. Toutes les mesures nécessaires ont été prises.

VALAIS

Décisions du Conseil d'Etat

Il est porté un arrêté homologuant sous certaines réserves l'acte de transfert en faveur de M. Alex. Seiler et frères, à Brigue, de la concession des forces hydrauliques du Taeschbach accordée par la commune de Taesch à MM. Haag et Greulich.

— Les membres de la commission cantonale des taxes industrielles sont confirmés pour l'année 1907. Elle se compose de MM. Zener-Rufin Jules, à Loèche, président, Burgener Oswald, à Viège; Broccard Joseph, à Ardon; Clœuët Anatole, à Martigny; de Werra Maurice, à St-Maurice.

— Il est accordé à M. Karlen Zacharie la démission de président de la commune de Tserbel.

— M. Alfred Sauthier géomètre à Sion, est désigné comme expert de l'Etat et président de la commission chargée de la taxe des terrains à exproprier à Aproz en faveur de M. Stœhlin, ensuite de l'accord intervenu entre les parties sur la question de principe.

— Il est accordé à M. Jos. Penon, pour cause de maladie, sa démission de président et de conseiller de la commune de Vétroz.

— Est approuvé le règlement de la fabrique de Schworer, à Monthey.

GRAND CONSEIL

Présidence de M. Maurice de Werra

Séance de jeudi 23 mai.

Pétition pour une route à Bagnes

A l'ouverture de la séance, il est donné lecture d'une pétition des villages de Chables, Villette, Colterg, Fontenelle, Médière et Verbier (vallée de Bagnes) demandant la création d'une route carrossable de Chables à Verbier et passant par les villages précités. Actuellement ces localités, qui comptent une population considérable, ne sont reliées entre elles que par un chemin muletier insuffisant aux besoins du trafic; sans compter que ce chemin dessert également une grande quantité d'alpages.

L'établissement d'une route carrossable est donc de toute nécessité; elle facilitera les relations entre les villages et permettra une exploitation rationnelle des alpages.

La pétition est renvoyée au Conseil d'Etat pour étude et préavis. Il n'y a aucun doute à ce qu'elle soit bien accueillie par nos hauts pouvoirs publics.

La nouvelle Constitution

L'ordre du jour appelle l'examen du résultat de la votation cantonale du 12 mai et du projet de décret déclarant la constitution du 8 mars 1907, loi fondamentale du canton.

MM. Berclaz et Roth rapportent. La commission a pu se convaincre par l'examen des dossiers, que la votation s'est passée régulièrement et n'a donné lieu à aucune réclamation. Si la participation au scrutin a été plutôt faible, par contre la Constitution a été adoptée à une majorité considérable: deux districts seulement et 38 communes ont donné une majorité d'opposants.

La commission, après avoir constaté que, d'après la règle, une nouvelle Constitution cantonale entre en vigueur immédiatement après sa promulgation, la garantie fédérale n'étant qu'une mesure de protection, propose d'adopter le décret déclarant la Constitution de 1907 loi fondamentale du canton.

Voici la teneur du décret:

Vu le dépouillement des procès-verbaux de la votation des assemblées primaires, réunies le 12 Mai courant, pour se prononcer sur la révision de la Constitution votée par le Gd Conseil le 8 mars 1907;

Considérant qu'il résulte de ce dépouillement que la révision proposée a été acceptée par la majorité des citoyens qui ont pris part au vote;

Sur la proposition du Conseil d'Etat, décrète: Art. 1er. — La Constitution du 8 mars 1907 est proclamée loi fondamentale de l'Etat.

Art. 2. — Le Conseil d'Etat est chargé de la promulgation du présent décret.

Le décret est adopté sans discussion et sans amendement en premiers débats.

M. Burgener, président du Conseil d'Etat, dit que la question de la date de la mise en vigueur de la nouvelle constitution a été examinée par le Conseil d'Etat. Il n'y a pas lieu de retarder cette date jusqu'après l'obtention de la garantie fédérale. Il résulte (en effet) d'une décision du Conseil fédéral statuée sur un recours en cette matière qu'une constitution cantonale peut être mise en vigueur dès sa promulgation avant d'avoir obtenu la garantie fédérale. Tel a été le cas d'ailleurs pour la Constitution de 1875 qui nous la régit jusqu'à ce jour.

Le Conseil d'Etat promulguera sans retard dans le courant de juin, la nouvelle constitution, et il espère pouvoir la soumettre au Conseil fédéral assez tôt pour qu'elle reçoive la garantie fédérale dans la session de juin des Chambres fédérales.

En conséquence, le président du Conseil d'Etat demande l'urgence pour l'adoption du décret en second débat.

Le décret est voté en second débat.

Gestion financière

Le Grand Conseil reprend l'examen de la gestion financière au département de l'instruction publique qui est adopté sans observation. Sont également votées les dépenses des départements de Justice et police, Militaire et Travaux publics.

Ce dernier département qui, dans les précédents exercices, donnait toujours lieu à d'assez longues discussions aux rubriques énumérant les dépenses pour les routes, est adopté sans aucune observation. Tout le monde est satisfait.

Ce contentement général provient de la mise en vigueur de la nouvelle loi sur les routes laquelle étend d'une manière généreuse la manne de l'Etat pour l'entretien et l'établissement de toutes les routes du canton.

Au D^t de Justice et Police, la commission émet le vœu que le Conseil d'Etat étudie la question d'une augmentation de traitement des juges-instructeurs et greffiers; et celle d'un remaniement de la loi judiciaire dans le sens d'une centralisation plus grande des tribunaux d'arrondissement.

M. Couchepin, chef du département de Justice et police, sait gré à la commission d'avoir pris l'initiative de demander l'augmentation du traitement des juges-instructeurs et greffiers: la situation actuelle est vraiment intolérable. Quant au second postulat de la commission, il n'est pas nouveau. Des voix autorisées ont naguère parlé en faveur d'une plus grande centralisation des tribunaux; mais la réalisation d'une telle réforme offre d'assez grandes difficultés: il y a des questions d'arrondissement qui seront mal aisées à trancher: les petits districts craignent d'être sacrifiés. Il faudra donc, si l'on veut procéder à la réforme, y arriver petit à petit par une période de transition plus ou moins longue.

Les deux postulats de la commission se rattachent l'un à l'autre; si l'on augmente les traitements des juges-instructeurs et greffiers, il y a également lieu de centraliser un peu les tribunaux pour des raisons financières.

Les vœux exprimés par la commission sont adoptés.

Le Grand Conseil vote ensuite: 1° le compte des subsides fédéraux pour la correction du Rhône et autres travaux publics et des subsides à l'agriculture et à divers; 2° le compte des fonds spéciaux; 3° le compte de 10% du produit du monopole de l'alcool et 4° celui du fonds de l'Institut des sourds-muets de Genève.

Il ne reste plus à examiner que la gestion financière du département de l'Intérieur (ce chapitre a dû être renvoyé par suite de l'absence du chef du département de ce dicastère) et le compte de profits et pertes ainsi que le bilan et la recapitulation de la fortune générale de l'Etat.

La séance est levée à midi.

* * *

Séance de vendredi 24 mai.

Présidence de M. Maurice de Werra

Nominations périodiques

Un peu de variété ce matin. Le monotone examen de la gestion financière cède le pas à divers autres objets. En premier lieu les nominations périodiques à la présidence et à la vice-présidence du Conseil d'Etat et de la Cour d'Appel.

M. Arthur Couchepin, chef du département de Justice et police, représentant de la minorité libérale au Conseil d'Etat, est élu président de ce corps à l'unanimité des suffrages; et M. Joseph Kuntschen, chef du département des travaux publics, est élu vice-président du Conseil d'Etat à la même unanimité.

Les président et vice-président de la Cour d'Appel, MM. Isaac Marclay et Clemenz sont confirmés dans leur fonction sans opposition.

Route de Monthey-Pont du Pas-Croix de Pierre

L'ordre du jour appelle le projet de décret concernant le classement de la route de Monthey au Pont du Pas par la rive droite de la Viège. Cette route dessert une population de 600 âmes environ. Elle mérite d'être rangée en route communale de seconde classe. La dépense qui en résulterait pour l'Etat est d'ailleurs très minime car la route est en bon état et bien entretenue. Les subventions se limitent aux frais de gravelage et au payement du cantonnier.

La commission propose l'adoption du décret. Elle est même plus généreuse — car la visite sur les lieux lui a laissé une excellente impression — elle demande que le classement soit prolongé de 300 m. au delà du Pont du Pas, soit jusqu'au chalet Maurice Dubosson.

Cette proposition nécessitant un changement dans l'en-tête des considérants du décret, sur la proposition de M. Kuntschen, on passe d'abord à l'examen de l'art. 1er et unique du décret.

L'honorable chef du département des Travaux publics fait observer qu'il est préférable d'indiquer, comme point terminus de la route, un autre nom que celui de «chalet Maurice Dubosson». — Ce serait de la réclame officielle (Réd.). — Il aimerait savoir en outre si la demande de prolongation émane des autorités communales de Monthey et Troistorrens ou si elle part simplement d'une initiative généreuse de la commission. Dans ce dernier cas, il conviendrait d'être prudent; car il y a actuellement de nombreuses demandes de classifications de routes et l'on ne doit pas abuser des subsides de l'Etat. M. Kuntschen ajoute qu'il n'est pas parvenu à sa connaissance que Monthey et Troistorrens aient formulé une demande de prolongation.

M. Dubosson, représentant de la commune de Troistorrens, dit que cette dernière a bien adressé une lettre en faveur de la prolongation; cette lettre doit être au dossier de la commission. Il ne verrait pas pourquoi l'on s'arrêterait au Pont du Pas; car ce n'est pas le point terminus de la route. On peut facilement donner à ce dernier un autre nom que celui de «chalet Maurice Dubosson» en appelant du nom de l'endroit «Croix-de-Pierre».

Ce n'était pas plus malin que cela; mais la commission nous dit son rapporteur, ignorait

le nom de l'endroit où se trouve le chalet Maurice Dubosson». Une commission ne peut pas tout savoir, que diable! Si on ne ra renseigne pas.

Tout le monde tombe d'accord sur l'appellation de «route de Monthey Pont du Pas-Croix de Pierre par Outre Viège et Chenarriet» et le décret est adopté conformément à la proposition de la commission.

Correction du Trient

La rivière de Trient a causé bien des méfaits dans le joli vallon qui porte son nom. Elle a transformé une grande étendue de fertiles prairies en un glasier. La laborieuse population de Trient a tenté de lutter déjà contre les débordements de la capricieuse rivière; mais réduite à ses propres ressources; elle l'a fait sans beaucoup d'effet: à peine l'eau était-elle endiguée dans un endroit, qu'elle sortait de son lit un peu plus loin. Les hauts pouvoirs publics ont décidé de venir en aide aux habitants de Trient en élaborant un projet de décret concernant l'endiguement de la rivière. C'est ce projet de décret faisant partie du programme général des travaux de correction des torrents qui est soumis aujourd'hui au Grand Conseil.

La commission chargée de l'examen de cet objet en propose l'adoption; elle estime même qu'il y aurait lieu d'entreprendre le diguement sur tout le pont de Prayon comme il est prévu dans le décret. Mais M. Kuntschen fait observer que, si au point de vue technique, il serait préférable d'adopter la proposition de la commission, il y a lieu tout d'abord de se préoccuper du côté financier de la question. La commune de Trient qui doit supporter le 40% des frais, est peut-être hésité à entreprendre les travaux devant le surcroît de dépenses nécessité par une œuvre plus vaste. Il faut d'abord aller au plus pressé et chercher un résultat efficace immédiat.

Lorsque la population de Trient aura pu constater les effets bienfaisants de l'endiguement, elle sera, plus tard, entièrement disposée à parachever l'œuvre.

L'entrée en matière du décret est votée. Une discussion quelque peu académique s'engage sur la question de savoir s'il est préférable de dire d'endiguement de la rivière le Trient ou du Trient». On avouera que la question n'est pas d'une extrême importance. Pour la trancher, le rapporteur français de la commission propose une transaction, c'est de maintenir les mots «de Trient» conformément au projet du Conseil d'Etat; mais en les mettant entre deux guillemets. Est-ce assez farce?...

Le décret est ensuite voté en premiers débats dans la teneur suivante, conforme au projet du Conseil d'Etat:

«Considérant l'étendue toujours croissante des terrains submergés par le Trient à Trient et la nécessité de mettre un terme aux préjudices causés à la vallée par les inondations de la rivière de ce nom;

Vu les plans et devis dressés par le Département des Travaux publics et approuvés par l'autorité fédérale;

Vu la décision du Conseil fédéral, du 30 mars 1907, allouant à ces travaux une subvention du 40% jusqu'à concurrence de fr. 28,000;

En exécution de la loi du 25 novembre 1896 sur la correction des rivières et de leurs affluents;

Sur la proposition du Conseil d'Etat, le Gd Conseil décrète:

Art. 1er. — Le diguement de la rivière «le Trient» à Trient, est déclaré d'utilité publique;

Le devis, selon les plans dressés par le département des Travaux publics, s'élève à fr. 70,000.

Art. 2. — L'Etat contribue à ces frais pour le 20% de la dépense.

La première annuité sera payée en 1907.

Art. 3. — Les travaux doivent être terminés dans une période de cinq ans, soit au 31 Décembre 1911.

La commune de Trient peut toutefois exécuter ces travaux avant l'époque indiquée en faisant l'avance de la part des frais incombant à l'Etat.

M. Gay-Crosier, député de Trient demande l'urgence pour les seconds débats en cette session. Cette proposition acceptée par M. le chef du département des travaux publics, est adoptée.

Recours en grâce

Le Grand Conseil liquide quinze recours en grâce. Quinze! Tous nos détenus aspirent donc à prendre la volée, et ils écrivent des lettres émouvantes et repentantes à rendre jaloux les saints du Paradis, pour attirer la clémence de la Haute Assemblée; malheureusement leur conduite ne répond pas toujours aux sentiments exprimés dans leurs lettres et c'est pourquoi le Grand Conseil, si clément soit-il, ne grâce qu'un nombre très restreint de recourants; entre autres les nommés F. G. de Sion, condamné pour vol à huit mois de réclusion et Z. M. à Sion, condamnée à une peine équivalente pour vol également. Les autres recours sont rejetés ou remis à plus tard.

La séance est levée à midi et quart. Demain loi sur le colmatage de la plaine du Rhône; loi sur les forces hydrauliques; endiguement du Trient, seconds débats; loi sur les affiches-réclames; gestion financière.

Assurance contre la grêle

Le Conseil d'Etat a décidé d'allouer aux propriétaires de vignes qui assurent leur récolte contre la grêle, un subsidé de 20% du montant de la prime et de prendre à sa charge, les frais accessoires de police d'assurance.

Sociétés romandes d'agriculture

Ainsi que nous l'avons annoncé, les délégués des sociétés romandes d'agriculture ont tenu, mercredi, à Yverdon, leur assemblée annuelle

de printemps; environ 150 délégués étaient présents. M. le professeur Chuard présidait.

Après avoir rapidement liquidé quelques affaires administratives et pris connaissance de diverses lettres d'excuses des conseillers fédéraux Comesse et Deucher en particulier, l'assemblée entend un intéressant rapport de M. Bieler, directeur de l'Ecole vaudoise d'agriculture, sur la question de la tuberculose bovine.

M. Bieler donne un court aperçu historique de la question et il constate que les mesures actuellement prises chez nous dans le but d'empêcher la propagation de la tuberculose bovine sont insuffisantes. Cette maladie constitue un grave danger pour la population et pour le bétail aussi. Il est temps de lutter contre elle par tous les moyens possibles. L'un des plus efficaces serait d'assimiler la tuberculose bovine aux épizooties prévues par la loi fédérale du 8 février 1872 et de soumettre cette maladie aux mêmes mesures de police sanitaire que la surlague, le charbon, etc. En conséquence, le rapporteur formule la proposition suivante:

«La Fédération des sociétés romandes d'agriculture se mettra en rapport avec les sociétés suisses d'agriculture, avec la Société des vétérinaires, avec les Sociétés de médecine vétérinaire pour adresser une demande au Conseil fédéral tendant à la révision de la loi du 8 février 1872 sur les épizooties, en vue de faire ranger la tuberculose parmi les maladies contagieuses qui nécessitent des mesures de police sanitaire.»

Le rapporteur engage en outre les syndicats d'élevage et les sociétés locales d'agriculture à s'occuper des questions qui concernent la tuberculose, à pourvoir à une nourriture rationnelle et plus intensive des animaux, à instituer des enquêtes périodiques à la tuberculine.

Après une intéressante discussion, l'assemblée vote les conclusions du rapporteur, avec une adjonction proposée par M. Collaud, de Fribourg demandant une indemnité équitable à stipuler dans la révision de la loi de 1872, en faveur du propriétaire lésé par les mesures répressives de la tuberculose.

Diverses propositions personnelles sont faites.

M. J. de Riedmatten revendique, pour les cantons romands le droit d'avoir la prochaine exposition nationale d'agriculture.

M. le Dr Porchet indique les avantages qu'offrirait une telle exposition, soit au point de vue agricole, soit au point de vue de l'enseignement de l'agriculture. Il engage vivement les délégués à appuyer le vœu de M. de Riedmatten. — A l'unanimité, l'assemblée déclare revendiquer pour la Suisse romande la prochaine exposition nationale.

M. Bille, de Neuchâtel, demande s'il ne serait pas possible d'instituer un concours romand de bétail de boucherie. Cette question est renvoyée au comité pour étude.

Après deux heures et demie de discussion, la séance fut levée.

Le soir, à sept heures, banquet à l'Hôtel du Parc.

M. Ed. Ray ouvre la partie oratoire en souhaitant la bienvenue aux délégués de la Fédération, au nom de la ville d'Yverdon et des sociétés d'agriculture du nord du canton.

Sous la direction de M. Bujard, député, les discours se succèdent rapidement. M. Augsburg préfet d'Yverdon, porte un toast à la patrie, vibrant et acclamé.

M. Chuard, président de la Fédération, donne lecture des télégrammes de MM. Biolley, conseiller d'Etat du Valais, Laur, secrétaire agricole, actuellement à Vienne, et salue la présence de MM. Oyex-Ponnaz et Pettavel, chefs des départements de l'agriculture de Vaud et Neuchâtel, de MM. les préfets d'Yverdon et de Grandson, de M. le syndic d'Yverdon. Il rappelle le but et l'activité de la Fédération et porte son toast à l'esprit d'association et de coopération.

M. Oyex-Ponnaz, dans un discours charmant, fait un parallèle entre le paysan d'autrefois, qui n'avait qu'une idée tous les mille ans, suivant Michelet, et le paysan d'aujourd'hui, dont les progrès sont si rapides.

La seconde journée a été consacrée à d'intéressantes excursions à Baulmes et Logeville.

Le roi de Siam à Sion

Après le roi d'Angleterre, le grand-duc et la grande-duchesse de Luxembourg, c'est Sa Majesté jaune Chulalongkorn, roi de Siam, qui vient de traverser le Valais, accompagné de ses fils et de sa suite. Notre petite gare de Sion est en train de voir passer tous les souverains du monde.

Le monarque asiatique est arrivé aujourd'hui, vendredi, à Sion, par le train direct de quatre heures. Quelques Sédulois, curieux de contempler cet auguste personnage exotique, se sont rendus à la gare et ils ont pu le considérer à leur aise, pendant l'arrêt du train, regardant à la portière et penché sur l'épaule d'un de ses fils, petit bambin à la tête éveillée; le roi était en civil, vêtu à l'européenne, moustache grisonnante, teint jaune, yeux bridés, vrai type de la race indo-chinoise. Les personnages de la suite étaient également en civil. Un cul-de-jatte, un appareil de photographie; tant il est vrai que l'usage de cette espèce de joujou des snobs voyageurs a pénétré jusque dans le lointain royaume de Siam, où par ailleurs l'é-

gnent encore de barbares usages.

Sion — Concert de l'Harmonie

L'Harmonie municipale a de nouveau remporté un beau succès dans son concert donné jeudi soir au café-jardin de la Planta en l'honneur de MM. les députés.

La soirée a été d'autant plus délicieuse que le beau temps s'est mis de la partie, ce qui a été une agréable surprise; car depuis quelques jours, le temps était détestable. Les vigoureux applaudissements d'un auditoire très nombreux, ont marqué l'excellente exécution des morceaux du programme. Nos sincères félicitations à l'« Harmonie ».

N'oublions pas de mentionner non plus le succès de fou-rire obtenu par les acteurs de la comédie « Les réservistes » et surtout par l'impayable K. dans l'interprétation de deux savoureux monologues humoristiques.

Sion — Conseil Communal

Sont accordées les autorisations de bâtir suivantes, en conformité des plans ou croquis déposés.

M. Vuigner Jean, allié Genolet, pour transformation d'un bâtiment rue de Lombardie.
M. de la Pierre Maurice pour transformation d'une remise à la rue du Midi; l'alignement du bâtiment devra être fixé par le Bureau des Travaux publics de la Ville.

M. de Kalbermatten Alphonse pour construire un dépôt de matériaux aux Mayennets.
M. Gollet Balthazar pour transformation du ci-devant bâtiment des Bains publics lui appartenant.

M. Lugon Jean pour construction d'une grange aux Bouilllets sur Sion.

M. Imsand César pour construction d'une grange à la Cretlaz près Bramois.

Il est préavis favorablement pour les demandes d'autorisation de bâtir suivantes:

à M. Berthouzoz-Devillaz, pour construction d'une maison d'habitation et d'une grange-écurie à Pratifiori.

à M. Reichenbach frères pour la construction d'un ponceau sur la Sionne au nord de leurs bâtiments sis au Moulins sur Sion. Ce préavis est accordé sous réserve des droits de propriété de la Ville sur la Sionne et d'une redevance annuelle de fr. 1 à payer par les demandeurs.

Il est décidé de faire droit à la requête de MM. Bonvin et Spahr à Sion visant l'enlèvement par la municipalité des peupliers sis au bord du canal longeant leur propriété à Bellini. Le transplantement ne pouvant s'en effectuer à conditions normales que pendant la saison d'automne, il sera sursis jusqu'alors à la mise à exécution du dit travail.

M. Joseph Delitroz fils est nommé garde du bisse de Lentine en remplacement de Duc Jos. décédé.

M. Barol Maurice est autorisé à fonctionner provisoirement comme gardien du cimetière en remplacement du titulaire actuel démissionnaire.

Recrutement

En attendant que paraisse la publication y relative du département militaire cantonal, à laquelle il est renvoyé pour plus amples renseignements, nous indiquons sommairement ci-après les dates et localités fixées pour les opérations du prochain recrutement en Valais (classe de 1888.)

Fiesch, le 15 septembre, Brigue le 17, St-Nicolas le 18, Stalden le 19, Rarogne le 20, Louèche le 21, Sierre les 23 et 24, Vex le 25, Sion les 26, 27 et 28, Martigny le 30 sept. et 1er octobre, Bagnes, le 2 oct., Orsières, le 3, St-Maurice, le 4, Monthey le 5, Vouvry le 7. Communiqué.

Les affiches-réclames en Valais

On se souvient de la mesure prise par la Société des hôteliers de boycotter les maisons de commerce, spécialement les fabriques de chocolat, qui inondent d'affiches nos plus riants paysages.

A cette mesure répressive, une fabrique, celle des chocolats Klaus, au Locle, vient de répondre en ordonnant l'enlèvement, sur tout le territoire du canton, des réclames lui appartenant.

Le public en général et spécialement le monde des touristes saluera avec plaisir cette intelligente initiative.

Carrières de Collombey

La société d'exploitation des carrières de Collombey et St-Triphon distribue, pour 1906, un dividende de 5%. (7% l'année dernière.)

Statistique de l'état-civil en 1906

Districts	Naissances	Décès	Mariages
Conches	110	71	23
Morcel	70	50	8
Viège	285	156	49
Brigue	318	173	49
Rarogne	135	78	21
Loèche	214	141	39
Sierre	479	296	81
Hérens	217	119	52
Sion	319	212	68
Monthey	309	176	86
Martigny	426	293	90
Entremont	241	190	57
St-Maurice	211	150	57
Monthey	380	269	62

Excédent des naissances sur les décès: 1335.

Télégraphes et téléphones

Il y avait, en Valais, à la fin de l'année 1906, 83 bureaux télégraphiques; augmentation en

1906, 2 par la création de ceux de Montana-Verrala et Brigue-gare.

Le nombre des stations téléphoniques centrales s'élève actuellement dans notre Canton à 28, augmentation en 1906: 4: Orsières, Champex, Evolène, Arolla.

Le nombre des localités avec téléphones s'est accru de 10 en 1906: il s'élève donc à fin 1906 au chiffre de 98.

Le nombre des stations d'abonnés est de 536, augmentation en 1906: 91.

La longueur des fils téléphoniques est de 2617 km., augmentation 947 km.

Maison de santé de Malévoz

La maison de santé de Malévoz a soigné en 1906, 120 malades, soit 59 hommes et 61 femmes. Sur ces malades, 19 sont sortis guéris (7 hommes et 12 femmes); chez 22 autres on a constaté une notable amélioration de santé; 7 sont restés totalement réfractaires au traitement; 5 sont morts dans l'établissement.

Au 1er janvier 1906, il restait en traitement 50 malades; il en est entré 70 dans le courant de l'année; 48 Valaisans et 16 étrangers au canton.

L'exercice de 1906 a été le plus chargé que l'on ait eu jusqu'ici; par moments, les services de l'établissement ont été très encombrés et la nécessité de nouvelles installations se fait vivement sentir. De nombreuses demandes d'admission ont dû être refusées.

Les repas de funérailles

Dans le rapport de la gestion administrative, des communes, on signale le fait que les repas de funérailles continuent à se pratiquer à Savièse, Arbaz et Grimisuat, surtout dans cette dernière commune. Il serait vivement à souhaiter de voir disparaître ce vilain vestige de paganisme.

Sion — Concert du Rhonesängerbund

Cette société donnera un concert au Jardin du Café de la Planta, samedi, 25 courant, à huit heures et demie du soir.

Statistique des marchés au bétail

Foire de SION du 18 mai 1907.

Animaux prés.	Nombre	Vendus	Prix
Chevaux	24	13	300 800
Poulains	8	—	—
Mulets	19	12	300 850
Anes	4	—	—
Taureaux reprod.	32	20	150 350
Bœufs	28	22	250 450
Vaches	378	250	160 450
Gérisses	193	130	140 300
Veaux	118	90	60 140
Porcs	248	240	30 120
Porcelets	117	110	10 30
Moutons du pays	803	790	10 25
Chèvres	267	200	10 45

Fréquentation de la foire: bonne foire, beaucoup de transactions à de bons prix.
Police sanitaire: bonne.

Expédition de la gare de Sion: espèces chevaline: 3 pièces; bovine 154; porcine 131; ovine 426; caprine 10; total 724 pièces. 38 wagons.

Foire de BAGNES du 20 mai 1907.

Animaux repr.	Nombre	Vendus	Prix
Taureaux repr.	3	1	150 —
Bœufs	2	1	140 —
Vaches	165	97	140 350
Gérisses	99	64	115 180
Veaux	3	2	40 55
Porcelets	36	27	20 25
Moutons	253	224	15 26
Chèvres	39	22	30 50

Fréquentation de la foire: bonne.
Police sanitaire: bonne.

NOUVELLES DES CANTONS

Genève

UN BATEAU CONTRE UN PONT

En virant, mercredi soir, à 6 h. 20, pour aborder au débarcadère du Jardin anglais, à Genève, le « Bonivard » a été entraîné par le courant et la partie arrière du bateau a heurté le pont du Mont-Blanc, tandis que la proue venait toucher le ponton de la Compagnie générale de navigation. Le vapeur s'est ainsi immobilisé, en s'inclinant légèrement.

Il y avait à ce moment une cinquantaine de passagers. Grâce aux rassurantes paroles du capitaine, M. Edouard Correvon, on put les débarquer sans panique sur le pont du Mont-Blanc, au moyen d'une passerelle jetée entre ce dernier et le bateau.

Les bastingages de la poupe et de l'avant du bateau ont été brisés en partie. Un morceau de fonte du pont a été en outre rompu. Le courant est plus fort que jamais à cet endroit. Mais la veille, le « Bonivard » avait exécuté sans accident la même manœuvre.

Etant donnée la vitesse du courant, il a fallu baisser les écluses du pont de la Machine pour retirer le bateau de sa position. On l'a ensuite amarré à une chaîne plongeant dans la rade. Et, au moyen d'un cabestan à bras installé sur le « Bonivard », ce dernier s'est lentement déplacé. Les opérations de renflouement ont pris deux heures.

Une foule énorme était massée sur le pont et les quais.

Grisons

L'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE

Le Grand Conseil grison a définitivement adopté le projet de loi sur l'assurance contre l'incendie, qui prévoit la création d'un office cantonal et l'obligation de l'assurance des bâtiments.

La loi sera soumise à la votation populaire.

Soleure

COUP DE PARAPLUIE MORTEL

Un soir de la semaine dernière, vers minuit, deux citoyens de Soleure, dont un jeune officier, rencontrèrent sur une place de la ville un inconnu avec lequel ils échangèrent quelques paroles. Soudain, à la suite d'un propos moqueur, l'inconnu frappa l'officier de son parapluie. La pointe en métal de la canne pénétra assez profondément au-dessous de l'œil droit. Le blessé perdant son sang en abondance, s'affaissa bientôt sur la chaussée. Il succomba à sa blessure, sans avoir repris connaissance, dans la nuit de lundi à mardi.

Neuchâtel

UNE GREVE DE POMPIERS

On mande de Buttet que les pompiers qui, il y a quelque temps, avaient refusé de prendre part à un exercice, ont rendu leur équipement d'ordonnance à la municipalité. Ils se plaignent qu'il ne leur est pas alloué d'indemnité pour les essais de pompes et ils sont décidés à maintenir la grève jusqu'à ce qu'on ait fait droit à leurs revendications.

Vaud

CHEZ LES CHOCOLATIERS

On mande de Vevey à la « Nouvelle Gazette de Zurich » que la Société générale de chocolats (Peter-Kohler) fermera prochainement sa maison de Vevey et réunira tous ses ouvriers dans sa grande fabrique d'Orbe. Les locaux de Vevey seront repris par l'ancienne fabrique de bonbons Peter.

On craint, paraît-il, que le déménagement de Vevey à Orbe, ne soit la cause de nouveaux troubles de la part des meneurs de la dernière grève, spécialement à l'occasion du démontage et du transport des machines.

Le correspondant du journal zurichois ne spécifie pas si c'est par mesure de représailles contre les auteurs de la dernière grève que la maison Peter et Kohler a décidé ce changement de résidence, mais il déclare que la Société est décidée à congédier « tous les ouvriers que ce transfert méconterait ».

Enfin, toujours d'après le même journal, la Société Peter et Kohler a décidé, qu'en raison de la grève de mars, elle ne donnera pas de gratification cette année aux ouvriers.

ECHOS

1907 SERA-T-IL ORAGEUX?

A en croire un vieil ornithologue, nous n'aurons pas une année orageuse, car il base ses pronostics sur ce fait que les corbeaux et les pies ont construit leurs nids, ce printemps, au sommet des peupliers et des autres arbres de leur choix, au lieu de les établir au milieu comme ils le font quand leur instinct les avise que l'année sera orageuse.

LE PARI DU MILLIADAIRE

Ce n'est pas le hasard seul qui a fait les milliardaires. Si la chance a pu les favoriser, elle a toujours été aidée par des qualités spéciales.

C'est ainsi que Morgan, pour ne citer que celui-là, est renommé pour sa ténacité et sa volonté indomptable. Il a pris pour devise l'adage latin bien connu: « Labor improbus omnia vincit » (le travail vient à bout de tout). Et sa carrière en est une démonstration frappante.

Les amis du milliardaire se font parfois le malin plaisir de prendre sa devise en défaut. Ils lui proposent des exploits impossibles et le mettent au défi de les exécuter.

Un jour, l'un d'eux, en manière de plaisanterie, déclara qu'il connaissait une chose fort simple, mais que Morgan, malgré ses milliards et sa patience au travail, ne parviendrait pas à réaliser.

— Quest-ce? demanda celui-ci.

— Je parie dix mille dollars que vous ne transporterez pas d'un bout de cette salle à l'autre, le contenu de cette carafe d'eau dans un tamis.

— Je tiens le pari, fit le milliardaire, à condition que vous m'en donniez le temps, un an au maximum.

L'ami ne s'attendait pas à voir sa gageure prise au sérieux.

— Il est bien entendu, dit-il, que vous n'aurez le droit de vous servir d'aucun autre objet que le tamis et l'eau.

— Je l'entends bien ainsi, fit tranquillement Morgan.

Les personnes présentes furent prises à témoin et l'on se sépara après avoir décidé de s'en rapporter à Morgan pour l'exécution du pari.

Quelques mois se passèrent sans qu'on entendit parler de la chose. Un jour, tous ceux qui avaient assisté au bizarre défi, reçurent une invitation à déjeuner du milliardaire. Ils s'empressèrent de s'y rendre. Après le repas, Morgan déclara qu'il était en mesure d'accomplir l'exploit ayant fait l'objet du pari. Un silence de curiosité accueillit ces paroles, et l'on vit le milliardaire s'emparer d'un tamis, puis se diriger vers la fenêtre, l'ouvrir et prendre sur le rebord une carafe.

Ceci fait, il saisit un marteau et cassa la carafe d'un coup sec dans le tamis.

Il jeta aussitôt les débris de verre. Il ne resta alors dans le tamis qu'un petit bloc de glace qu'il transporta d'un bout à l'autre de la pièce.

Morgan avait attendu qu'il gelât pour exécuter la gageure.

Nouvelles à la main

Les perles... d'or d'un vieux « canard ». Ch. St-Maurice annonce une nouvelle mai-

rebolante: il a découvert qu'un vieux « canard » de Sion pond depuis quelques jours des perles... d'or.

Passé encore si c'était simplement des perles; mais des perles... d'or! Ça c'est le comble.

ETRANGER

BELGIQUE

M. BEERNAERT FRAPPE DE CONGESTION

M. Beernaert, ministre d'Etat, ancien chef de cabinet, l'un des dirigeants du groupe de la jeune droite, vient d'être subitement frappé de congestion pulmonaire, dans sa villa de Boisfort, près de Bruxelles, où il recevait, tout dernièrement les membres du bureau de la conférence interparlementaire, réunie en ce moment à Bruxelles. L'état du malade est très grave et une issue fatale est imminente. M. Beernaert, chef de la délégation belge à la conférence de la Haye, représente également la Belgique à la cour permanente d'arbitrage pour la solution pacifique des conflits internationaux. Il fut le collaborateur dévoué du roi dans l'Etat africain. C'est lui qui fit édifier les forts de la Meuse et qui dota la Belgique de lois sages et modérées; il entreprit et mena à bien une révision de la constitution; mais il échoua en voulant introduire dans la loi électorale le système représentatif actuellement en vigueur: la représentation proportionnelle.

Né en 1829, M. Beernaert siège à la Chambre depuis 1864. Nommé ministre des travaux publics dans le premier ministère catholique en 1873, il fut successivement ministre des finances et chef de cabinet en 1884; il resta au pouvoir jusqu'en 1894. Elu président de la Chambre en 1895, il occupa le fauteuil jusqu'en 1900.

ITALIE

GRAVE AGITATION OUVRIERE

L'Italie est en proie actuellement à une grave agitation du prolétariat, qui se manifeste par de nombreuses et longues grèves.

Lors des désordres de la grève agricole de Parme, un lieutenant blessa un manifestant d'un coup de sabre.

Jeudi, à la Chambre, le sous-secrétaire d'Etat à la guerre, général Valleris, et M. Giolitti ayant affirmé que le lieutenant avait usé du cas de légitime défense et avait agi selon son devoir, les députés de l'extrême-gauche prirent une attitude nettement révolutionnaire, accompagnée d'injures et de menaces.

A Terni, où la grève métallurgique dure depuis plusieurs semaines, ont eu lieu jeudi des désordres violents provoqués par les femmes des ouvriers non admis au travail.

La Compagnie de Terni avait fermé l'établissement, les ouvriers ne voulant pas accepter les conditions imposées; les manifestants, suivis d'une nombreuse foule, commirent de nombreux actes de vandalisme et provoquèrent la grève générale, interrompant même les services publics.

Heureusement, il n'y a aucune victime à déplorer; un seul ouvrier a été blessé dans une charge.

Le gouvernement a envoyé un millier de soldats d'infanterie pour renforcer le service d'ordre.

En dernière heure, on annonce que, faute de ressources, les ouvriers vont reprendre le travail.

DEPECHE

LES ELECTIONS EN AUTRICHE

Vienne 24. — Les scrutins de ballottage ont donné les résultats suivants:

Ont été élus dans trois circonscriptions: un progressiste et deux socialistes. Dans les provinces, ont été élus: douze socialistes chrétiens, dix Allemands libéraux, neuf du parti du peuple allemand, sept agraires, six radicaux allemands et 10 Jeunes Tchèques.

AU MAROC

Madrid 24. — Une dépêche de Melilla à l'« Imparcial » et au « Libéral » annonce que les rebelles ont occupé le campement de Marchica, abandonné par les troupes du maghzen. Le vapeur « Saïda » les bombarde.

Les impériaux demandent à Tanger de l'argent, des munitions et du charbon.

TRAGEDIE DANS UN FOUR

Lille 23. — Une terrible catastrophe s'est produite à Neuchâtel, petite commune des environs de Boulogne-sur-Mer.

Trois maçons procédant aux réparations d'un four à l'usine de ciment Solliers, avaient pénétré dans l'intérieur de ce four. Leurs camarades restés en dehors, ne les entendant pas travailler au bout de quelque temps, prirent peur et une dizaine d'entre eux pénétrèrent dans le four en réparation. Ils y trouvèrent les trois ouvriers étendus sur le dallage et privés de sentiment: ils avaient été asphyxiés par des gaz morbides provenant des fours voisins.

Les sauveteurs, bien qu'incommodés eux-mêmes, se hâtèrent de transporter les trois victimes dehors; mais, tandis qu'on s'effor-

çait de leur faire reprendre connaissance, on ne s'aperçut pas que cinq des sauveteurs n'étaient pas sortis du four. Saisis à leur tour par les gaz délétères, ils étaient tombés. Quand on voulut leur porter secours, il était trop tard; moins heureux que les premières victimes, qui sont hors de danger, ils avaient tous les cinq succombé à l'asphyxie.

Le parquet de Boulogne, prévenu, a ouvert aussitôt une enquête, pour rechercher les causes de cette catastrophe.

LES GRANDS-DUCS A PARIS

Paris 24. — Le bruit court que trois grands-ducs russes, actuellement à Paris, devaient assister, dans la soirée de jeudi, à un concert russe donné à l'Opéra et qu'ils y renoncèrent sur avis de la police ensuite de la découverte d'un engin chez le Russe Petroff.

De sérieuses mesures de surveillance étaient prises dans la salle de l'Opéra. Le préfet de police assistait à la représentation.

DANS UNE MINE

Lille 24. — Un accident grave s'est produit dans les mines de Liévin.

Il y aurait un mort et cinq blessés.

CONTRE LES ANARCHISTES

Berlin 24. — La police a arrêté plusieurs étudiants russes séjournant à Berlin et accusés d'entretenir des relations avec les anarchistes berlinois.

Une perquisition a été opérée dans les salles de lecture russes à Berlin et à Charlottenbourg.

La police a saisi une grande quantité de livres.

Une dizaine d'arrestations ont été opérées.

MANIFESTATIONS ANTICLERICALES

EN ITALIE

Rome 24. — Hier, dans une réunion agitée, les étudiants ont voté un ordre du jour blâmant l'accord entre le gouvernement et les cléricaux, protestant contre l'attitude antilibérale et antifrançaise du cabinet et décidant de combattre par tous les moyens le cléricalisme.

Les étudiants se sont rendus ensuite devant la présidence du conseil, où ils ont poussé des cris hostiles. La police les a dispersés.

Une manifestation analogue des étudiants de Naples a provoqué des désordres. Des coups de revolver ont été échangés. Plusieurs arrestations.

TROUBLES EN PERSE

Téhéran 23. — Les efforts du nouveau parti parlementaire clérical-musulman pour priver les Arméniens et les Parsis du droit de suffrage ont soulevé les protestations de ces derniers dans toutes les villes de la Perse. Les Parsis, notamment, déclarent qu'ils émigreront dans l'Inde si une majorité parlementaire ne se déclare pas en faveur des droits égaux pour eux.

L'attitude des assemblées locales provoque une anarchie complète. A Téhéran, des proclamations antidynastiques ont été publiées. Le gouverneur de Lauristan, frère du chah, préchait la révolte aux tribus nomades et il a réuni un grand nombre de troupes bien armées. A Tabriz, les troubles continuent. A Kermanschah, l'anarchie est complète, ainsi qu'à Chiraz. A Rescht, les révolutionnaires ont fermé les douanes et les bureaux de télégraphe.

Afin d'effacer la mauvaise impression provoquée par le meurtre de deux sujets russes, le chah a donné une certaine étendue de terrains à la Russie pour y construire un consulat.

Les Belges ont définitivement abandonné l'administration des postes à Mesched.

LA SEMAINE DE SUZETTE

ABONNÉS ET LECTEURS

DE LA FEUILLE D'AVIS DU VALAIS, faites vos achats dans les magasins et chez les négociants qui publient leurs annonces dans ce journal.

POUR VOS TRAVAUX D'IMPRESSION

ADRESSEZ-VOUS A

L'IMPRIMERIE

E. GESSLER

SION

RUE DE LA DENT-BLANCHE

ADMINISTRATION DU **Journal et Feuille d'Avis du Valais**

<p>Circulaires — Livres</p> <p>Cartes de visite — Cartes d'adresse</p> <p>Lettres de mariage</p> <p>Enveloppes — Têtes de lettres</p> <p>Lettres de faire part</p> <p>— Journaux — Brochures — Registres —</p> <p>Actions — Obligations</p> <p>— Cartes de fiançailles —</p>	<p>Impressions soignées en tous genres</p> <p>Cartes de vins — Etiquettes pour vins</p> <p>— Catalogues — Prix-courants —</p> <p>Affiches — Programmes — Lettres de voiture</p> <p>Chèques — Memorandums</p> <p>Factures — Diplômes</p> <p>— Menus —</p> <p>etc. etc.</p>
--	---

Travail prompt et soigné

AVANT d'acheter vos chaussures demandez prix-courant contenant 450 articles différents

de mon grand stok de chaussures. — Sur demande il sera expédié à tout le monde gratis et franco.

Pantouffles pour dames, canevass, avec 1/2 talon	N° 36—42	Fr. 2.20
Souliers de travail pour dames, solides, cloués	« 36—42 »	» 6.80
Souliers de dimanche pour dames, élégants, garnis	« 36—42 »	» 7.50
Souliers de travail pour hommes, solides, cloués	« 40—48 »	» 7.80
Bottines p. messieurs, hautes avec crochet, cloués, olides	« 40—48 »	» 9.—
Souliers de dimanche pour messieurs, élégants garnis	« 40—48 »	» 9.50
Souliers pour garçons et fillettes	« 26—29 »	» 4.50

De nombreuses attestations pour envois en Suisse et à l'Étranger.

Envoi contre remboursement — Echange franco

H. Brühlmann-Huggenberger, Maison de chaussures, Winterthour

LIVROGNERIE N'EXISTE PLUS

Un échantillon de ce merveilleux Coza est envoyé gratis.

Peut être donné dans du café, du thé, du lait, de la liqueur, de l'absinthe, de la bière, de l'eau ou de la nourriture sans que le buveur ait besoin de le savoir

La poudre **COZA** vaut mieux que tous les discours du monde sur la tempérance car elle produit l'effet merveilleux de dégoûter l'ivrogne de l'alcool. Elle opère si silencieusement et si sûrement que la femme, sa sœur ou la fille de l'intéressé peuvent la lui donner à son insu et sans qu'il ait jamais besoin de savoir ce qui a causé sa guérison.

La poudre **COZA** a reconlé des milliers de familles, sauvé des milliers d'hommes de la honte et du déshonneur, et en a fait des citoyens vigoureux et des hommes d'affaires capables; elle a conduit plus d'un jeune homme sur le droit chemin du bonheur et prolongé de plusieurs années la vie de beaucoup de personnes.

L'institut qui possède cette merveilleuse poudre envoie gratuitement à tous ceux qui en font la demande, un livre de remerciements et un échantillon. La poudre est garantie absolument inoffensive.



ECHANTILLON GRATUIT

Compter No 416
Découpez ce coupon et envoyez-le à l'institut à Londres.
Lettres à affranchir à 25 cts.

COZA INSTITUTE

Dept. 416

62, Chancery Lane Londres (Angleterre)

Feuilleton de la Feuille d'Avis du Valais (4)

LA DOCTORESSE OLGA

Déjà électrisée par cette perspective, Olga le pressait de questions.

— Quel moyen?
— Vous allez voir!... Ohé!...

Boris, au lieu de répondre, s'était campé à quelques pas de la jeune fille, et, toute sa fougue retrouvée, appelait des camarades, les jeunes gens en uniformes gris ou verts, coiffés de la casquette à visière des étudiants.

— Que faites-vous, Boris?
— Je bats le rappel des professeurs gratis! annonçait-il. Ils ne vous manqueront pas. Voyez plutôt!...

Son organe de baryton s'enfla dans le porte-voix improvisé de ses deux mains:

— Répine!... Nicolas! Ohé! latinistes! mathématiciens!... Accourez tous!

Le Cid n'eût pas appelé avec plus d'ampleur théâtrale:

Maures et Castillans,

Et tout ce que l'Espagne a produit de vaillants.
Tous arrivaient sur leurs patins, légers, com-

me les elfes des glaciers.

En deux mois, Boris les mit au courant. Le père Mitouchine voulait éprouver la vocation de l'étudiante et lui coupait les vivres. Il s'agissait d'aider la camarade à gagner ses brevets sans le secours paternel.

Avant qu'il eût achevé son speech adroit, les adhésions pleuvaient. Chaque étudiant s'offrait, la main levée, le rire aux lèvres.

— Moi, pour les math!...
— Moi, pour la botanique!...
— Moi, pour le latin!...
— Assez!... arrêta Boris.

Ils étaient trop, il fallut choisir, Olga examinait, émue, confuse, encore incrédule, ces paires d'yeux qui reposaient sur elle.

— Vrai, des leçons!... Vous voulez bien?
Ils priaient, donnaient leurs heures de liberté, à la sortie des cours.

— Moi, mes enfants, avertit Boris, je retiens la chimie!... la chimie c'est mon fort. J'ai le chic pour enseigner... Vous verrez, Olga.

Rangées autour de leur sœur, les petites Mitouchine s'étaient jointes au cercle. Elles faisaient fête aux étudiants, sans comprendre heureuses de cet accord qui mettait de la joie dans l'air, du bonheur dans les yeux de la grande, et sur tous ces visages mâles, fardés par le jeu et la course, tant de belle humeur et d'enthousiasme.

Sur son manchon qui lui servait de pupitre, Olga inscrivait ses premiers rendez-vous. Son crayon d'argent tremblait sous ses doigts.

— Je suis si contente, disait-elle... si contente!... J'accepte! j'accepte!...

Les poignées de mains signèrent les engagements.

— Merci, Répine, disait-elle au mathématicien, un petit aux cheveux collés, aux joues blêmes, qui portait des lunettes d'or. Merci, Nicolas!...

Maintenant c'était le tour d'un grand gailard aux yeux bridés de Slave, connu pour ses idées révolutionnaires.

— Merci, Michel Pétouchine, dit-elle.
— Il fallait parler plus tôt, Olga Mitouchine. Ne sommes-nous pas tous vos amis?

La gaieté allait tomber, faisant place aux propos sérieux; Boris la réveilla, en annonçant qu'il offrait un punch en l'honneur de la future doctoresse.

— Hourra pour Boris!...
En d'effrénées glissades, la bande joyeuse se rua vers la buvette.

C'était une rustique bicoque de bois qui servait aux patineurs de vestiaire et de chauffoir. On y déposait ses socques en entrant, ses patins en sortant.

Par les grands froids, la «Boîte» était pleine de monde. On y vendait du thé servi dans des verres, du vodka et du rhum, des petits

gâteaux de maïs et des sandwich de pain noir au caviar. La jeunesse n'était pas difficile sur la propreté douteuse des ustensiles, ni sur l'odeur de caoutchouc et de laine mouillée qui se mêlait aux senteurs d'alcool et de thé.

— Au succès d'Olga Mitouchine!... proféra Boris, le verre en main.

Tous répétèrent le souhait. Olga dut faire le tour des buveurs en frappant son verre. Leur superstition se serait affectée d'un oubli.

— Messieurs, je vous rendrai le punch, avec joie, le jour où je serai bachelière.

— Vive Olga Mitouchine!

Il était tard, le couchant rougeoyait derrière les sapins couverts de neige, et le buvetier faisait sa caisse.

Olga, très affairée, avait cédé son protectorat à Hélène. Mais Hélène flirtait avec Boris, tout à la joie des futures visites du bel étudiant.

Les petites filles en profitaient pour siffler leur punch trop fort, en cachette, derrière leurs sœurs. Elles riaient, toussaient, crachaient dans leurs verres, un peu grises, sans vouloir enlever leurs socques, dont elles embrouillaient, à plaisir, les pointures.

Olga dut enlever aux mains innocentes, le dangereux breuvage et mettre le ho!... Ce fut un charivari!...

Toutes les lêtes tournaient un peu ce jour-là dans la buvette du patinage.

IV

Le carnet d'Olga portait ces notes:

Répine: math.
Nicolas: botanique.
Michel Pétouchine: latin.
Boris: chimie.

Suivaient des rendez-vous variables. Seules, les répétitions de Boris restaient fixées au soir, tantôt avant, tantôt après le souper. Le jeune homme avait libre entrée dans la maison, étant lié avec les fils Mitouchine depuis l'enfance.

L'horaire des cours arrêté, restait à prévenir le père de la venue des professeurs.

Comment M. Mitouchine prendrait-il la chose? La combinaison de sa fille ne lui paraissait-elle pas enfreindre sa volonté? Ne verrait-il pas dans cette obstination à s'instruire, une menace pour plus tard?... Ou bien, fermerait-il les yeux, ayant obtenu qu'Olga se passa de ses subsides?

Olga demeurait soucieuse. Certes, son père était bon, mais fantasque, et d'une autorité, chancelante parfois, se rattrapait par une exigence excessive.

Son cœur battait un peu lorsqu'elle demandait à l'employé si M. Mitouchine était seul.

Une équipe de six hommes lui barrait le passage avec un piano à queue, suivi d'une harpe, dans sa toile grise; on ramenait les instruments de la Grande Harmonie.

— Passez, mademoiselle Olga.

On lui fit place afin qu'elle pût frapper au bureau.

— Ah! Ah!... Qu'est-ce que tu me veux encore.

— Je vous dérange?

— Cela dépend de ce que tu as à me dire. Juge toi-même si cela vaut la peine que je retarde mes bordereaux.

— Oui, mon père, répondit gravement Olga.

— En ce cas, je t'écoute.

M. Mitouchine ôta son lorgnon, qu'il laissa sur les ailes de son gros nez, deux sillons rouges.

— Va, pressa-t-il, comme elle cherchait sa phrase de début.

— Mon père, vous m'avez chargée de mes sœurs depuis la suppression de leur gouvernante, je vous ai obéi.

— C'est bon, c'est bon... acquiesça le père matrasse, déjà en quête de sa plume glissée derrière l'oreille... Est-ce tout?

— Pardon!... Vous m'avez dit hier que si je trouvais des leçons gratuites, vous ne mettriez plus d'obstacles à mes études.

— J'ai dit cela, moi?

— Vous l'avez dit.

— Cela se peut, consentit d'un geste insouciant le marchand... Après? Cela ne te sert pas à grand'chose, ce consentement, il faut en trouver, des leçons.

— J'en ai trouvé.

— Depuis trois jours?

— Depuis trois jours.

Le père examina sa fille, calme et droite devant lui. Une certaine considération lui venait pour sa volonté qu'il aimait à mater, mais dont il était assez fier. Il eut un petit ricardement de bon augure qui fit briller ses yeux de myope. Puis son front se rembrunit.

— Mais, cela te prendra du temps, ces sorties?

— On me donnera mes répétitions à domicile, mon père.

— Peste... Tu as des professeurs bon enfants... Peut-on savoir leurs noms?

Olga avait un reste de trouble en citant Boris et Répine. Elle ne parla pas tout de suite des deux autres.

— Boris... Boris... il est donc si fort que cela, ce galopin, qui sautait par-dessus le mur pour venir manger mes pommes, à la campagne?

— Boris a vingt-deux ans. Boris est étudiant de deuxième année; il a les épaulettes. C'est un garçon sérieux, qui nous a toujours témoigné de l'attachement. Ma mère l'apprécie beaucoup.

M. Mitouchine hocha la tête...

— Ta mère est comme moi; elle l'aimerait mieux comme gendre que comme pion, bougonna-t-il. Enfin, prenons ce qu'on nous don-

ne! On verra après...

— Vous consentez donc?... répéta Olga, ne retenant que la concession attendue.

— Fais comme tu l'entendras! conclut le père de famille.

— Merci, père.

Toutefois, il arrêta la jeune fille sur le seuil pour conseiller, d'un ton patelin, en grattant son crâne chevelu:

— Eh! Olga... puisque tu es si recherchée par les jeunes hommes, tâche donc de pêcher un mari pour toi!...

Elle referma la porte sans répondre.

— Eh bien? demanda Hélène en l'enlourant de ses bras, dès qu'elle eut gravi l'escalier.

— Père consent.

— Quel bonheur!

La fillette pleurerait de joie.

V

Olga préparait ses examens sans s'inquiéter de l'avenir.

La Providence l'avait secondée miraculeusement, à l'heure où elle désespérait, elle croirait désormais à la récompense de l'effort ordonné par une volonté solide.

Le travail était classé entre les heures consacrées au ménage: Tout marchait à souhait. Le petit monde, soumis à la sœur aînée, acceptait la surveillance de la cadette depuis qu'elle portait des robes longues et prenait un air d'importance.

Hélène, en effet, se métamorphosait. Sans doute avait-elle compris que son intérêt la poussait, en même temps que son affection, vers Olga. Elle voulait lui ressembler, devenir un « caractère », comme Olga, une personnalité comme Olga, et piochait sa musique autant que l'autre piochait ses sciences.

Cette émulation de vertus donnait les meilleurs résultats. Olga savait en remercier sa sœur, par un mot, un compliment qui doublait de prix devant témoin, quand ce témoin était Boris.

— Hélène, prends ton violon, et montre tes progrès à Boris.

Boris était le grand juge. Ce garçon, bien doué, cultivait la musique à ses heures, et non sans agrément. Il accompagnait parfois Hélène au piano.

La petite artiste l'adorait. Cela commençait même à se voir. Elle mettait un ruban dans ses cheveux pour la visite de Boris et trempait ses doigts dans du lait pour que Boris — qui faisait cas des belles mains — remarquât, le soir, la blancheur des siennes, fort distinguées d'ailleurs.

Olga observait ces enfantillages sans y attacher d'importance. Il n'était pas mauvais, considérait-elle, que la jeune fille eût le désir de plaire qui lui faisait défaut.

Au lieu de rabrouer les tendances d'Hélène, elle les encourageait. Une fille moins pure,

ou moins frivole aurait eu plus de prudence. Olga aimait voir Hélène parée; elle la poussait à se broder elle-même des blouses de linon, avec des soies finnoises qui rehaussaient, par leur originalité, la petite beauté sauvageonne de sa sœur. Pour elle, Olga bornait ses soins à la stricte correction. Elle eût volontiers coupé ses cheveux à la mode des étudiantes russes, afin de simplifier sa toilette.

— Quel singulier type vous êtes, Olga!... lui dit franchement Boris, en la surprenant, un soir de chaleur, la nuque dégagée sous la masse des cheveux relevés en casque. On dirait, ma parole, que vous ne vous êtes jamais regardée dans un miroir.

— À quel propos cette remarque? demanda vivement Olga, oubliant, dans le feu de sa composition, qu'elle s'était mise à l'aise pour travailler.

— Parce que vous seriez jolie, si vous preniez de la peine de le vouloir.

— Quelle idée!...

Elle haussa les épaules, rougit quand même une glace se trouvait à portée, instinctivement, comme une élève consciencieuse qui contrôle une opinion, elle s'y mira, mais pour se dénigrer.

(à suivre)